

DOSSIER DE PRESSE

# JUSQU'À MINUIT POUR CHANGER LA VIE

NICHE LFI







EDITO  
DE MATHILDE PANOT  
PRÉSIDENTE DU GROUPE LA FRANCE INSOUMISE

# Après la Macronie, changer la vie

Le pouvoir actuel a déjà fait passer en force cet été une loi permis de tuer XXL qui s'attaque aux fondements de notre état de droit ainsi qu'une loi Duplomb XXL qui réintroduit deux pesticides qui s'attaquent directement au cerveau des enfants. Désormais, alors que tous les services publics s'effondrent, alors que les fonctionnaires, les pompiers, les lycéens, les étudiants et les professeurs crient leur colère, la Macronie annonce un nouveau budget cruel de 43 milliards de coupes, ainsi qu'une loi de criminalisation des mouvements sociaux venue directement du programme de l'extrême-droite.

Fidèles à notre conception d'élus du peuple ayant « un pied dans l'institution, un pied dehors dans les mobilisations », nous ferons résonner dans l'hémicycle les luttes populaires et l'urgence de changer radicalement de politiques.

Le pouvoir actuel a déjà fait passer en force cet été une loi permis de tuer XXL qui s'attaque aux fondements de notre état de droit ainsi qu'une loi Duplomb XXL qui réintroduit deux pesticides qui s'attaquent directement au cerveau des enfants. Désormais, alors que tous les services publics s'effondrent, alors que les fonctionnaires, les pompiers, les lycéens, les étudiants et les professeurs crient leur colère, la Macronie annonce un nouveau budget cruel de 43 milliards de coupes, ainsi qu'une loi de criminalisation des mouvements sociaux venue directement du programme de l'extrême-droite.

Fidèles à notre conception d'élus du peuple ayant « un pied dans l'institution, un pied dehors dans les mobilisations », nous ferons résonner dans l'hémicycle les luttes populaires et l'urgence de changer radicalement de politiques.



Le pays n'en peut plus des faiseurs de misère, alors que chaque année établit un nouveau record de versement de dividendes et d'explosion des fortunes des ultra riches.

Nous proposerons ainsi un texte pour augmenter le salaire minimum à 1700 euros net, augmenter les pensions et indexer les salaires sur l'inflation.

Nous porterons de nouveau la création d'un corps de fonctionnaires d'accompagnantes aux élèves en situation de handicap, pour qu'enfin cesse la honte des enfants privés d'école et de conditions de travail indignes.

Pour affronter collectivement le coût exorbitant que font peser les violences sexistes et sexuelles, nous défendrons la prise en charge intégrale du parcours de soin par la sécurité sociale pour toutes les victimes.

Une autre de nos propositions résolument féministes sera la défiscalisation des pensions alimentaires et le soutien aux familles monoparentales, en immense majorité des femmes.

Nous mettrons à l'ordre du jour la protection des jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse, pour mettre fin au scandale de jeunes confiés à la Nation qui se retrouvent à la rue à leur majorité.

Nous chercherons à abroger le dispositif des amendes forfaitaires délictuelles, qui prive les citoyens de garanties fondamentales et instaure un régime de harcèlement forfaitaire injustifiable à l'encontre des jeunes des quartiers populaires.

Nous défendrons la garantie du droit de vote par l'encadrement des radiations, qui ont privé tant de nos concitoyens de leur voix lors des précédentes élections. Aucun parlementaire ne peut prétendre représenter le peuple en ayant peur de la démocratie.

Pour défendre le droit à la santé nous proposerons d'interdire l'acétamipride et le flupyradifurone, indignement réautorisés par les marchands de doute et les alliés du cancer.

Contre les projets issus d'un autre siècle, nous soutiendrons la proposition de moratoire contre le canal Seine-Nord Europe. Ils n'ont plus leur place dans un monde déjà rattrapé par le chaos climatique.

C'est aussi pour répondre aux mutations du XXI<sup>ème</sup> siècle que nous garantirons les droits des joueurs et joueuses de jeux vidéo contre ceux qui dématérialisent.

Nous rétablirons le droit commun sur la propriété dans les territoires dits d'Outre-mer.

Enfin, nous contrôlerons les investissements étrangers qui vendent le pays à la découpe et mine notre souveraineté industrielle, texte issu de notre commission d'enquête.

Dernière niche sous la Macronie, cette journée montrera ce qu'un gouvernement insoumis ferait au pouvoir. Nous allons gagner. Et nous sommes prêts pour ouvrir de nouveaux horizons heureux dès 2027.







AGENDA

# Les dates clés

---

## **Jeudi 8 octobre**

Conférence de presse de présentation de la niche parlementaire LFI 2026 et mise en ligne de nos propositions sur le site [lafranceinsoumise.fr](https://lafranceinsoumise.fr)

---

## **Semaine du 19 octobre**

Passage en commission

---

## **Mercredi 28 octobre**

Émission spéciale Niche en direct sur nos réseaux sociaux à partir de 19h

---

## **Jeudi 29 octobre**

Passage en hémicycle

---

## **Nota Bene**

L'élaboration de ces textes s'est appuyée sur de nombreuses auditions d'experts, d'associations, de syndicats et d'acteurs concernés. Les attachées de presse du groupe restent à votre disposition pour vous en communiquer le détail.

Par ailleurs, plusieurs initiatives en lien avec certaines propositions seront organisées d'ici au 29 octobre.

L'ordre d'examen des textes est susceptible d'être modifié en Conférence des Présidents d'ici la séance.



# 1

PPL

## Interdiction des pesticides poisons

Cette proposition de loi vise à rétablir l'interdiction de deux dangereux pesticides, l'acétamipride et le flupyradifurone, qui présentent de très graves risques pour la santé humaine et pour l'environnement.

Ces deux insecticides sont très toxiques pour les abeilles et les pollinisateurs dont nous dépendons pour nous nourrir et dégradent de façon durable la qualité de l'eau et des sols.

De très nombreuses études indiquent aussi que l'acétamipride est une substance reprotoxique et neurotoxique qui altère la fertilité et menace le cerveau de nos enfants.

Pourtant, la loi « d'urgence agricole » de 2026 a ouvert la voie au retour de ces pesticides dans nos champs, dans nos eaux et dans nos organismes en prévoyant que l'ANSES puisse permettre leur réautorisation lorsque certaines conditions sont réunies. L'article qui a permis cela, introduit par les sénateurs LR, n'a été ni débattu ni voté à l'Assemblée nationale !



Cette proposition de loi entend remédier à ce scandale démocratique et sanitaire et vise à rétablir l'interdiction de ces pesticides pour protéger la santé humaine et l'environnement.

RAPPORTEURE



Mathilde Panot  
Présidente du groupe parlementaire La France insoumise  
Députée du Val-de-Marne



# 2

PPL

## Titulariser les AESH

Les accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH), qui sont à plus de 90% des femmes, sont à la fois les premières artisanes de l'inclusion scolaire mais aussi les grandes oubliées des pouvoirs publics.

A l'instar de nombreux métiers du soin considérés comme « féminin », leur emploi est sous-rémunéré (900€ mensuel en moyenne). En temps partiel imposé, elles se voient contraintes d'enchaîner les CDD pour espérer un éventuel CDI, tout en cumulant cet emploi avec d'autres pour augmenter leurs revenus.

Chaque année, au moins 10% des élèves en situation de handicap n'ont pas d' AESH.

Pour que les AESH aient un véritable statut assis sur une formation initiale solide, avec une rémunération digne et à la hauteur de leurs missions, et pour que ce métier trouve l'attractivité nécessaire à l'accompagnement de l'ensemble des enfants qui en ont besoin, le Groupe LFI propose la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B.



RAPPORTEURE



Murielle Lepvraud  
Députée des Côtes-d'Armor



# 3

PPL

## Défiscalisation des pensions alimentaires

**Cette proposition de loi était déjà à l'ordre du jour de notre précédente niche parlementaire. Les débats reprendront là où ils s'étaient arrêtés l'an dernier.**

Cette proposition de loi défiscalise les pensions alimentaires perçues par le parent gardien.

Aujourd'hui, en plus d'être trop faible (200 euros en moyenne quand un enfant coûte 750 euros) la pension est déduite des revenus du parent qui la verse, mais imposée chez le parent qui la reçoit, dans l'écrasante majorité des cas, la mère. Elle est aussi comptée dans ses ressources, ce qui peut la rendre inéligible à certaines aides au logement ou à la cantine scolaire. Or la pension alimentaire n'est pas un revenu de la mère, mais une contribution aux besoins de l'enfant.

La proposition de loi s'attaque plus largement à la précarité des familles monoparentales en indexant les pensions sur l'inflation et en renforçant l'allocation de soutien familial (ASF).



Lors de notre précédente niche, l'obstruction de l'extrême droite nous avait retardé l'examen du texte. Cette fois, nous irons jusqu'au bout, et chacun devra dire s'il entend corriger cette injustice.

Portée par la mobilisation des collectifs de mamans solo, cette proposition de loi fait de la pension alimentaire ce qu'elle doit être, un droit de l'enfant.

RAPPORTEURE



Sophia Chikirou  
Députée de Paris



# 4

PPL

## **Hausse du SMIC et indexation des salaires sur l'inflation**

Cette proposition de loi vise à répondre à l'urgence sociale et à la crise du pouvoir d'achat.

Le coût de la vie explose depuis plusieurs années. Alimentation, logement, énergie pour se chauffer ou se déplacer : tous les postes de dépenses inévitables et incompressibles augmentent.

Alors que le pays est plus riche que jamais, le salaire minimum n'a pas augmenté au-delà de l'inflation depuis 15 ans. Les salaires baissent en valeur réelle. Il y a 1,8 million de retraités pauvres en France.



Il est nécessaire d'augmenter les revenus des classes populaires et moyennes, pour assurer une vie digne et relancer la consommation intérieure. Redistribuer les richesses par la hausse des revenus est un impératif de justice sociale mais aussi d'efficacité économique.

Nous proposons trois mesures : l'augmentation du salaire minimum à 1700 euros net par mois, le rétablissement de l'échelle mobile des salaires, la hausse du minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.

RAPPORTEUR



Hadrien Clouet  
Député de Haute-Garonne



# 5

PPL

## Protéger nos entreprises des fonds prédateurs

Depuis plusieurs décennies, la France laisse partir des entreprises, des technologies et des savoir-faire indispensables à son indépendance. Biogaran, Polytechnyl, ou encore Atos ne sont que les dernières victimes d'une longue liste de sacrifiés au nom de l'attractivité et de la libre circulation des capitaux.

La proposition de loi visant un contrôle réel des investissements étrangers en France, rapportée par Aurélie Trouvé, vient remédier à ce problème. Contre la prédation des fonds vautours, il est nécessaire de mieux contrôler les investissements étrangers dans les secteurs stratégiques. Les capitaux qui développent la production, la recherche, l'emploi restent les bienvenus dans notre pays. Les opérations qui endettent l'entreprise, extraient sa trésorerie, démantèlent ses actifs, et détruisent ses emplois ne le seront plus.

La souveraineté ne se proclame pas : elle se construit. Après cette première pierre, nous la rebâtissons avec Jean-Luc Mélenchon à l'Élysée en 2027.



RAPPORTEURE



Aurélien Trouvé  
Députée de Seine-Saint-Denis



# 6

PPL

## Moratoire sur le mega-canal Seine-Nord

Notre proposition de loi instaure un moratoire de 10 ans sur le méga-canal Seine-Nord Europe, projet vieux de plus de 40 ans, en contradiction avec l'urgence écologique.

Sur 107 kilomètres, ce chantier menace terres agricoles, zones humides, biodiversité et ressource en eau, avec 35 millions de m<sup>3</sup> d'eau mobilisés, pour un coût pouvant dépasser 10 milliards d'euros.

Il s'ajoute aux grands projets destructeurs imposés par le Gouvernement : A69, A412, A154, A31bis, LGV Bordeaux-Toulouse ou ferme-usine à saumons en Gironde. Face au dérèglement climatique, l'urgence est de préserver l'eau, les sols et le vivant.

Pour notre niche parlementaire, nous proposons donc de mettre ce chantier à l'arrêt en suspendant travaux, études, opérations foncières et autorisations. Il est encore temps d'étudier les alternatives et de faire un autre choix.



RAPPORTEURE



Anne Stambach-Terreñoir  
Députée de Haute-Garonne



# 7

PPL

## Stop aux radiations massives des listes électorales

L'exercice de la souveraineté du peuple par le droit de vote est essentiel dans notre République, et pourtant entravé pour de nombreux citoyens du fait de radiations abusives sur les listes électorales pour perte d'attache communale.

Le taux de radiation peut dépasser les 10% du corps électoral à certains endroits, sont particulièrement concernées les personnes issues de milieux populaires qui sont empêchées de voter.

Lorsque cela se passe dans les 6 semaines avant une élection, il est même trop tard pour se réinscrire sur les listes. Le contexte actuel de forte abstention appelle à agir concernant ce phénomène.

C'est l'objectif du présent texte qui interdit aux maires de prononcer ce type de radiations durant une période au cours de laquelle les électeurs ne peuvent plus procéder à leur réinscription. Il permet également aux radiés de solliciter leur réinscription sur la liste de leur commune dans le délai précédant un scrutin durant lequel cela est impossible aujourd'hui.



RAPPORTEUR



Antoine Léaument  
Député de l'Essonne



# 8

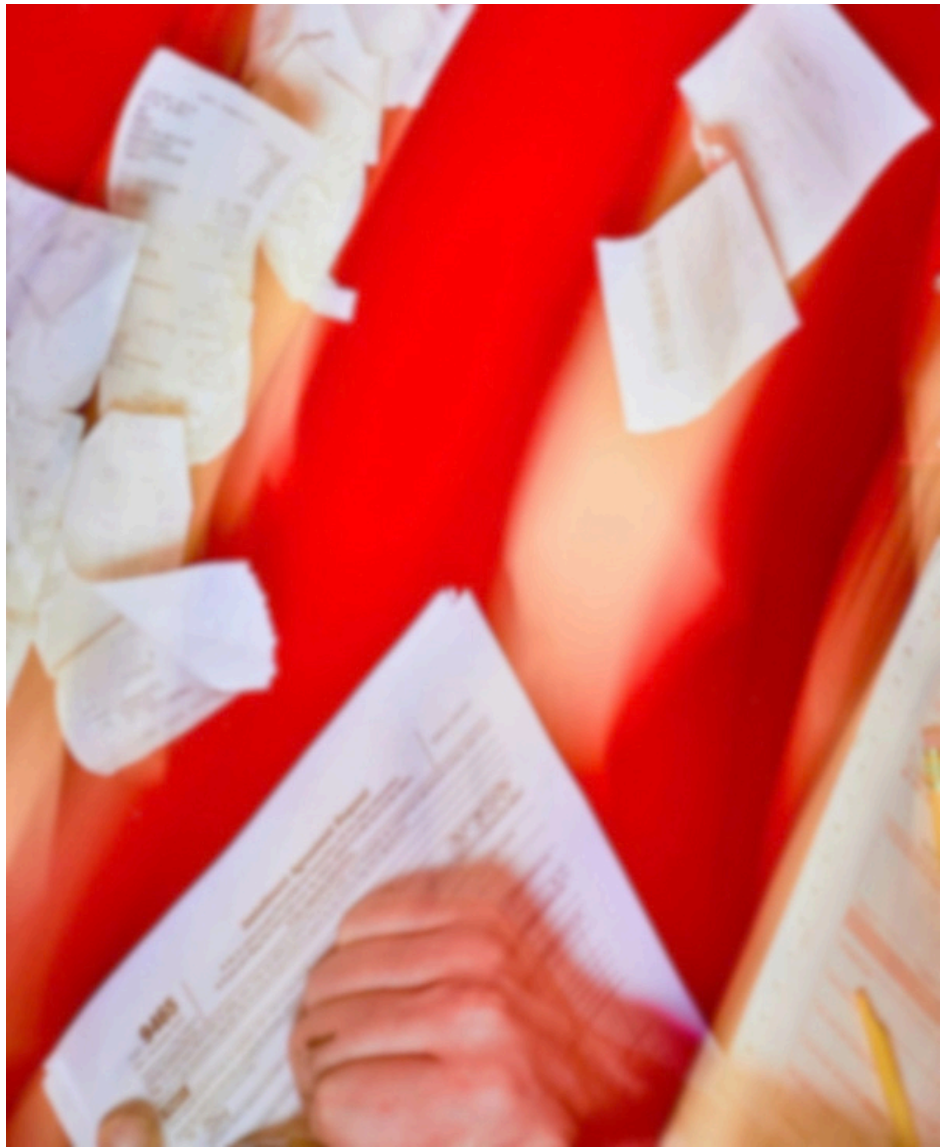
PPL

## Gratuité des soins pour les victimes de VSS

Chaque année, 160 000 enfants et 277 000 femmes sont victimes de violences sexuelles. 5,4 millions d'adultes vivent avec le poids des violences sexuelles subies dans l'enfance. L'impact de ces violences sur la santé des victimes est massif : psychotraumatisme, troubles chroniques, conduites addictives, troubles somatiques, perte d'espérance de vie pouvant atteindre 20 ans lorsque le traumatisme n'est pas traité.

Ces victimes parlent. Elles demandent à être crues, reconnues, protégées, et soignées. Des solutions existent : les thérapies centrées sur le traumatisme fonctionnent, mais l'État refuse de les financer. La proposition de loi dite "intégrale" n'a proposé qu'un parcours de soins en psychotraumatisme ouvert aux mineurs. Le gouvernement a refusé de l'étendre aux victimes de violences sexuelles subies pendant l'enfance et qui révéleraient ces violences à l'âge adulte, ainsi qu'aux victimes adultes.

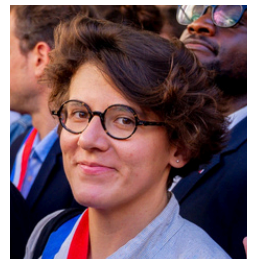
La CIIVISE avait de son côté estimé à 9,7 milliards d'euros par an le coût global pour la société française des violences faites aux enfants, dont 70% liés aux conséquences de santé à long terme.



Sans prise en charge par la solidarité nationale, le coût de ces violences est supporté par les victimes elles-mêmes. Elles dépensent en moyenne plus de 21 000 euros pour se soigner et se reconstruire sur huit années, soit 210 euros par mois. Cela correspond à l'épargne moyenne des françaises.

Nous proposons par conséquent un parcours de soins pour l'ensemble des victimes de violences sexuelles pris en charge à 100% par la Sécurité sociale, quel que soit leur âge et la date de commission des faits, pour l'ensemble des soins consécutifs aux violences sexuelles, incluant jusqu'à 33 séances spécialisées en psychotraumatisme par an, renouvelables. Et parce que lutter contre les violences sexistes et sexuelles suppose une réelle politique de prévention et de dépistage, notre proposition de loi renforce aussi la formation initiale et continue des professionnels de santé et du médico-social, et instaure un entretien de dépistage des violences annuel et obligatoire pour tous les enfants de l'école maternelle jusqu'à la terminale.

RAPPORTEURE



Gabrielle Cathala  
Députée du Val-d'Oise



# 9

PPL

## Protéger les jeunes majeurs de l'ASE

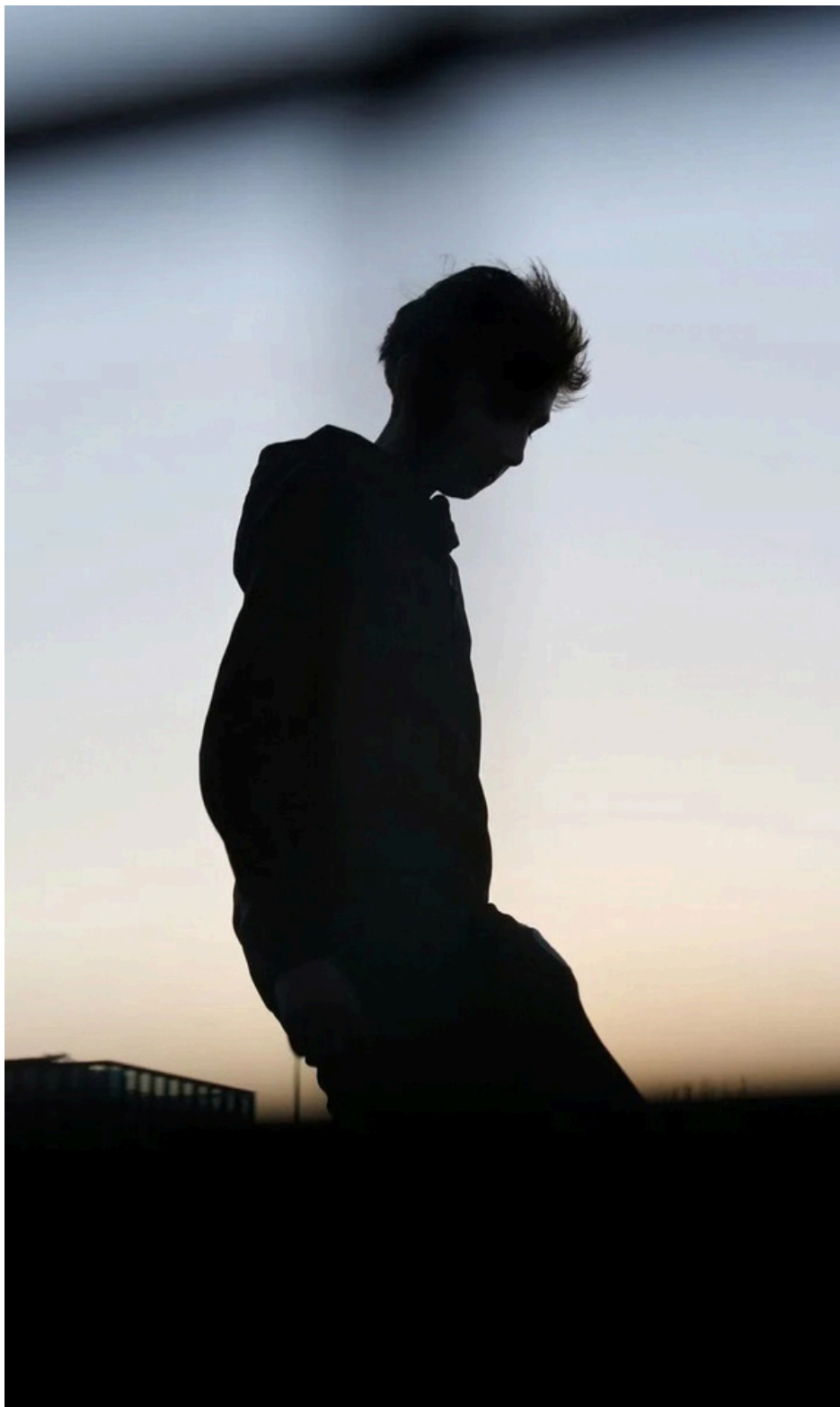
L'espérance de vie des jeunes qui viennent de l'Aide sociale à l'enfance est de 20 ans inférieure à la moyenne; 1 sur 2 n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation; 1 sur 4 des jeunes vivant à la rue viennent de l'Aide sociale à l'enfance.

En France, les jeunes majeurs quittent leur domicile familial autour de 25 ans.

En théorie, la loi exige un accompagnement des jeunes issus de l'ASE jusqu'à leurs 21 ans seulement. Notamment pour les aider à construire un projet de vie, et à s'insérer dans la vie professionnelle.

Dans les faits, cet accompagnement est loin d'être assuré jusqu'au bout et il est très variable en fonction des départements. Certains contrats d'accompagnement ne durent qu'un mois.

Par ailleurs, la loi actuelle rend optionnelle l'accompagnement des jeunes parmi les plus fragiles que sont ceux de la protection judiciaire de la jeunesse et permet une mise à la rue des jeunes majeurs sous OQTF.



Sans protection, les jeunes issus de l'ASE deviennent, à leurs 18 ans, les proies idéales des réseaux de traite des êtres humains de toute sorte (prostitution, narcotrafic, etc.).

Avec notre proposition de loi, travaillée avec le collectif Cause Majeur, nous allons rendre opposable l'accompagnement jusqu'à 25 ans de tous les jeunes majeurs protégés quel que soit leur parcours de vie.

RAPPORTEURE



Marianne Maximi  
Députée du Puy-de-Dôme



# 10

PPL

## Rétablir le droit commun de la propriété en Outre-mer

En 2024, sans concertation, la prescription acquisitive a été ramenée à 10 ans en outre-mer (contre 30 ans ailleurs). Tout occupant accède à la propriété d'un bien immobilier s'il peut attester de son occupation pendant 10 ans. Or l'indivision touche par exemple jusqu'à 40 % du foncier en Martinique notamment en raison des coûts successoraux et de la complexité des démarches, ces mesures exposent donc des familles modestes à la spoliation au profit de spéculateurs, sur des terres à forte portée identitaire et réparatrice, héritée de l'esclavage.

Alors que la prédation foncière fait flamber les prix et exclut les populations locales, l'affaire "Hervé Pinto", héritier lésé, condamné en 2024 après avoir protesté contre l'occupation de ses terrains, a révélé un fort sentiment d'injustice. Faciliter les sorties d'indivision est nécessaire, mais pas au prix de la dépossession des plus fragiles. Nous demandons donc l'abrogation de ces deux mesures et le retour au droit commun.



RAPPORTEUR



Jean-Philippe Nilor  
Député de la Martinique



# 11

PPL

## En finir avec les amendes abusives

Le développement des amendes forfaitaires délictuelles ces dernières années accompagne la politique pénale répressive et autoritaire de la Macronie. Ces amendes permettent une condamnation directe par l'agent dans l'espace public pour un délit. Elles ouvrent ainsi la voie à un arbitraire policier particulièrement important. Or, les études et analyses ne cessent de révéler l'augmentation des pratiques policières abusives et violentes.

Les jeunes hommes précaires et ou racisés sont ceux qui subissent le plus le contrôle policier dans l'espace public et pour beaucoup se retrouvent dans une situation de multi verbalisation. Nombreux sont ceux qui accumulent des dettes importantes et qui, par conséquent, s'enferment dans des spirales désocialisantes et de précarisation.

Face à ce phénomène, nous souhaitons revenir aux principes fondamentaux de notre État de droit : garantir à toutes et tous le droit de se défendre, garantir à toutes et tous la sûreté, c'est-à-dire la protection contre les décisions arbitraires. Nous proposons donc de supprimer les amendes forfaitaires délictuelles.



RAPPORTEUR



Thomas Portes  
Député de Seine-Saint-Denis



# 12

PPL

## Garantir les droits des joueurs et des joueuses de jeux vidéos

Face à l'inaction de la Commission européenne et des pouvoirs publics, nous souhaitons protéger les droits des joueurs et joueuses de jeux vidéos dématérialisés, qui font face à une situation particulièrement injuste : en effet, depuis de nombreuses années, les éditeurs n'hésitent pas à couper sans prévenir leurs utilisateurs, l'accès numérique aux jeux qu'ils ont pourtant légalement acquis.

Ce type de situation risque de se multiplier à l'avenir, fragilisant ainsi un secteur qui représente pourtant le premier secteur culturel en France, loin devant le cinéma et la musique réunies.

Par conséquent, nous proposons de consacrer un nouveau droit à la pérennité de l'accès aux jeux vidéo en ligne : ainsi, lorsqu'un éditeur cessera, temporairement ou définitivement, l'exploitation de son jeu en ligne, il devra en transmettre une copie à la Bibliothèque nationale de France (BnF) qui se chargera de le mettre à disposition du public.



RAPPORTEUR



Ugo Bernalicis  
Député du Nord















# JUSQU'À MINUIT **NICHE LFI** POUR CHANGER LA VIE

## NOS PRÉCÉDENTES VICTOIRES

- Une proposition de résolution visant à **reconnaître l'endométriose** comme une affection longue durée.
- Une proposition de loi visant à **réhabiliter les militaires « fusillés pour l'exemple »** durant la Première Guerre mondiale.
- Une proposition de loi constitutionnelle prévoyant **l'IVG dans la loi fondamentale de la République**.
- Une proposition de loi tendant à **la réouverture des accueils physiques dans les services publics**.
- Une proposition de loi visant à **nationaliser ArcelorMittal** France.
- Une proposition de loi visant à assurer **l'égalité d'accès au service public postal en Outre-mer**.
- Une proposition de résolution **contre l'accord de libre-échange UE-Mercosur**.



### Contacts presse

Juliette Prados  
06 64 24 53 16

Muriel Rozenfeld  
06 18 35 59 97